

**Commune de MARCELLUS**  
**Procès-verbal de séance du 12 Juillet 2018**

**ARRONDISSEMENT : MARMANDE.**

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 Juillet 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite, en vertu l'article L.21.21-17 du C.G.C.T.*

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 14 L'an deux mille dix-huit**

**Présents : 05 Le : 12 juillet**

**Votants : 05 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 09.07.2018**

**Présents :** DERC Jean-Claude, REYNAUD Bernard, MARTIN Sandrine, BAZAS Jean-Marie, DIO Bernard.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie BAZAS.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent de délibérer sur deux dossiers supplémentaires à savoir la demande de subvention exceptionnelle de l'association Multi Sports et sur le virement de crédits pour cette subvention. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

CR du 8 juin 2018 : approuvé à l'unanimité.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 28 : achat d'une mallette de tests d'évaluation pour psychologue scolaire.**

Monsieur le Maire présente aux membres présents la demande de la commune de Sainte-Bazeille pour le renouvellement de la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASSED).

En effet le matériel actuel de la psychologue scolaire étant obsolète, il convient de le renouveler. La dépense afférente à cette acquisition est répartie entre les quinze communes du secteur et au prorata des élèves.

Les élus estimant que ce dossier manque d'informations, décident de le reporter.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 29 : tarifs cantine scolaire pour la rentrée 2018-2019.**

Conformément à la réglementation et en raison de l'augmentation des dépenses afférentes à la restauration de la cantine scolaire, M. le Maire propose de réévaluer les tarifs et d'appliquer une augmentation de 2 % applicable à la rentrée scolaire de septembre 2018, soit :

- repas enfant : 2,45 €

- repas agents communaux : 3,24 €

- repas personnes extérieures à la collectivité : 4,76 €

Les membres présents valident les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 31 : désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de « Lucmajou ».**

Suite à l'enquête publique du 27 février au 12 mars dernier, et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il convient, à présent, de désaffecter partiellement le chemin rural dit « de Lucmajou » d'une contenance totale de 3 777 m<sup>2</sup> en vue de sa cession à M. et Mme RUCHAUD Jacky et Jacqueline et de fixer le prix de vente de ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent de céder la parcelle du chemin rural de « Lucmajou » d'une superficie de 3 777 m<sup>2</sup>, fixent le prix de 1 euro le m<sup>2</sup> et disent que les frais de géomètres et de notaires sont à la charge de des acquéreurs.

**IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 30 : désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de « Camaroques ».**

Suite à l'enquête publique du 27 février au 12 mars dernier, et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il convient, à présent, de désaffecter partiellement le chemin rural dit « de Camaroques » d'une contenance totale de 14a et 33ca en vue de sa cession à Madame JACCARD Béatrice et de fixer le prix de vente de ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent de céder la parcelle du chemin rural de « Camaroques » d'une superficie de 14a et 33ca, fixent le prix de 1 euro le m<sup>2</sup> et disent que les frais de géomètres et de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

**V- Dossier n° 5 : Point sur les inondations.**

M. le Maire informe les membres présents que des études seront faites pour le nettoyage du Sérac qui passe sous le canal.

**VI - Dossier n° 6 : Chemin de Larroche à réparer.**

Suite aux inondations, M. le Maire informe les membres présents qu'un devis des réparations est en cours et que le busage est à refaire.

**VII - Dossier n° 7 : Devis tête de pont à partager avec la commune de Cocumont.**

M. le Maire informe les membres présents, qu'au lieu-dit « Pistolet », une tête de pont est à réparer et qu'un devis est en cours. Les frais seront à partager avec la commune de Cocumont.

**VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 32 : demande de subvention exceptionnelle « Association Multi Sports ».**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association Multi Sports, représentée par Denis Pons et Rémi Péré, qui propose de faire découvrir différentes pratiques sportives au travers de rencontres et échanges sportifs et culturels.

Cette association participe cette année au rallye multisports « la Route des Gabarres ». La participation à une telle manifestation demandant un investissement important, l'association Multi Sports recherche le soutien des collectivités et des entreprises locales.

Après en avoir délibéré, les membres présents accordent une subvention exceptionnelle de 600 euros.

**IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 33 : virements de crédit pour subvention exceptionnelle « association Multi Sport ».**

Suite au vote de la subvention exceptionnelle pour l'association Multi Sports, les membres présents votent les virements de crédits suivants :

6574 : + 600 ; 615228 : - 600.

**- Questions diverses** : Sandrine MARTIN prend la parole : concernant les effectifs pour la rentrée scolaire 2018-2019 : Marcellus : 63 élèves, Gaujac : 46 élèves, soit un total pour le RPI de 109 élèves.

Elle rappelle que 12 chaises ont été achetées pour la nouvelle classe ouverte à la rentrée de septembre 2017.

Elle présente le planning du personnel de l'école pour la rentrée de septembre 2018.

La séance est levée.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
29	Tarifs cantine scolaire pour la rentrée 2018-2019	20
30	Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de « Camaroques »	21
31	Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de « Lucmajou »	20
32	Demande de subvention exceptionnelle « Association Multi Sports »	21
33	Virements de crédit pour subvention exceptionnelle « association Multi Sport	21